

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juin 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	16 juin 2022	16 juin 2022

N° délibération	Objet
2022-041	Aide au financement de BAFA

Le vingt-huit juin 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022 qui a été signé avec la CAF du Finistère une action d'aide à la formation BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif étant de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire. Douze formations aidées à hauteur de 500 € réparties sur les années du contrat sont prévues.

A ce jour, huit personnes du territoire ont bénéficié de cette aide.

Il est prévu de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le
ID : 029-200067197-20220528-2022041-DE

Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglé les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

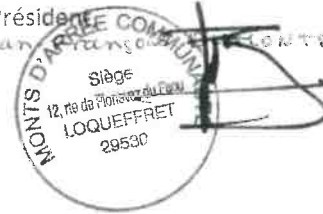
Une demande a été déposée par Elisa GELIN.

Il reste à charge de la famille 552 €, la communauté peut verser une aide de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une aide, au financement du BAFA de Elisa GELIN, d'un montant de 500 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean François GENTREL



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juin 2022

La Secrétaire,
Anne Rolland